

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 avril 2013

APPLICATION DE L'ARTICLE 11 DE LA CONSTITUTION - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 17

présenté par
M. Guy Geoffroy et M. Larrivé

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« de la même procédure »,

les mots :

« des mêmes opérations ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.